

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	55 (1926)
Heft:	6
Artikel:	Inadvertances grammaticales
Autor:	Longchamp, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et pourtant, en se basant sur les enquêtes faites et dont nous avons parlé rapidement, l'amélioration des logements et la création de terrains de jeux pour les enfants a pour résultat une diminution considérable de la criminalité, aussi bien pour les adultes que pour les enfants. N'est-ce pas là un précieux gage d'amélioration future des populations urbaines ? L'enfant criminel est trop souvent une victime des circonstances ; ses actes sont la conséquence de son triste milieu. Il semble même parfois que tout concourt à sa déchéance, tandis qu'en réalité, il aspire seulement et de toutes ses forces à plus d'air, plus de lumière et plus de joie.

La santé physique et morale des enfants doit intéresser non seulement les médecins, mais aussi les autorités et toutes les personnes que le matérialisme actuel n'a pas contaminées et qui sont encore susceptibles de se dévouer pour l'amélioration de l'existence de leurs semblables. Songeons à ces malheureux enfants entraînés bien souvent, malgré eux, à la criminalité ; venons-leur en aide dans la mesure de nos moyens et efforçons-nous de les préserver d'une dégradante déchéance. Tous les efforts tentés dans ce but sont à soutenir et à encourager pour le plus grand bien des générations à venir. »

Dr EUG. MAYOR.



INADVERTANCES GRAMMATICALES

Avouons, à notre confusion, que nous parlons souvent mal et moins bien que nous écrivons.

L'art, si français, de la conversation se perd. Le beau langage, qui fut l'agrément et l'honneur des salons des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, a de moins en moins d'adeptes, et le sens, si lentement éduqué de notre langue, va s'altérant de jour en jour.

Que la faute — comme on le prétend — en soit aux « affairistes », aux « sportifs » ou encore à l'influence, ancienne ou récente, du voisinage germanique, cela importe peu et ne change rien à ce fait regrettable.

Avant donc que le mal s'aggrave, il faut essayer de l'enrayer. Et dans la foule des innombrables incorrections propres à nos concitoyens, voire à nos aimables concitoyennes, nous allons choisir les plus choquantes que nous ferons suivre d'une rectification, grammaticale ou logique, dont, à l'occasion, chacun de nous pourra tirer profit.

— Ainsi, Madame, ne dites pas à votre amie : « La robe que je me suis *faite faire* », car le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours *invariable*. Et puis, ne vous prévalez pas d'être *excessivement* heureuse, quand il suffit à votre bonheur de l'être *extrêmement*. Si l'on vous annonce que Monsieur Pateaud a *marié* Mademoiselle Tringelette, remplacez, dans votre réponse, *marier* par *épouser*.

— Oh ! s'écrie votre voisine, cette pâte à polir est excellente, je *la sers* toujours à la maison. Soyez, s'il vous convient, du même avis, mais dites alors : « En effet, j'ai la même et *l'emploie* (ou je *m'en sers*) très souvent. »

Croyez-vous que : je n'ai *vu* personne, n'est pas plus correct que je n'ai personne *vu* ?

Demandez au pharmacien *de l'iode* et non *du iode* et ne prenez pas *une acide* (substantif *masculin* et non *féminin*) pour un liniment.

Enfin, n'oubliez pas que l'expression : les choses *que je me rappelle*, ne saurait être remplacée par : les choses *dont je me souviens*.

Et, comme nous y incite Vinet en disant : « Le respect de la langue est presque de la morale », efforçons-nous alors de bien parler et si nous y parvenons, nous nous en féliciterons comme d'un plaisir perdu et retrouvé.

(*Gazette de Lausanne.*)

F. LONGCHAMP.

Question mise à l'étude

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a décidé de proposer la mise à l'étude de la question suivante, en vue de la prochaine réunion de la Société, qui aura lieu en 1927, dans le district de la Singine :

Ce que doit et peut l'instituteur catholique pour l'instruction religieuse de ses élèves : 1^o en ce qui concerne l'enseignement du catéchisme ; 2^o en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire sainte et de l'histoire de l'Eglise ; 3^o en ce qui touche la liturgie, les prières, les cantiques et les chants religieux.

Des renseignements complémentaires seront communiqués dans notre prochain numéro.

Le rédacteur du *Bulletin* s'y permettra de fixer quelques points de repère qui pourront orienter les réflexions.

Pro Juventute

Le Secrétariat général de l'Association *Pro Juventute* a dressé le catalogue de sa bibliothèque qui contient de nombreux ouvrages concernant la prévoyance sociale et les multiples œuvres et initiatives en faveur de la jeunesse. Elle intéresse donc, au premier chef, les membres du corps enseignant.

Ce catalogue et son premier supplément sont déposés à la *Bibliothèque cantonale et universitaire*, à Fribourg, où ils peuvent être consultés.

La Direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Fribourg* : Jeudi, 15 avril, à 2 h. $\frac{1}{2}$, à la Villa Miséricorde.

A *Romont* : Jeudi, 29 avril, à 2 h. $\frac{1}{2}$, à l'Ecole ménagère.

Il n'y aura pas de réunion à *Bulle*, en avril.